



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Une-bien-etrange-declaration>

# Une bien étrange déclaration

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2011 - N° 1117 - février 2011 -

Date de mise en ligne : samedi 19 mars 2011

Date de parution : février 2011

---

**Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés**

---

### **Et à propos de « compromis avec l'oligarchie dominante », voici :**

Dans la tribune de Libération « Réinventons les services publics », François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, a publié, ce 27 janvier, un article intitulé « Les services publics doivent être au service des publics », dans la première partie duquel il défend, comme il se doit, les services publics : « La crise économique et la montée des inégalités ont rendu sa légitimité à la nécessité des services publics. Malheureusement, la réponse du gouvernement est la pire qui soit : c'est une erreur de poser les questions financières comme unique motivation (Révision générale des politiques publiques en tête) en ignorant la cohésion sociale que doivent garantir les missions de service public. Le court-termisme politique a eu la peau du temps long du pacte social ». Jusque là tout va bien.

Les choses se gâtent lorsqu'il propose de repenser les services publics pour une société du XXIème siècle dans un cadre européen. Comment imaginer qu'on puisse améliorer des services publics dans une Union européenne dont l'obsession est la « concurrence libre et non faussée » ? Après avoir déclaré que « le débat doit aussi porter sur la nature de ces services : il y a des fonctions régaliennes à maintenir sous l'autorité directe de l'État (parmi elles, le triptyque police - armée - justice) qui doivent être assurées par des fonctionnaires avec des obligations d'impartialité, de continuité, d'égalité de traitement, qui justifient les garanties protectrices de leur statut. Ces obligations ne peuvent pas se permettre de varier au gré des changements politiques », il s'égare en précisant : « Pour l'ensemble des autres missions, qu'elles soient conduites par le public ou par des opérateurs privés, l'État doit assurer contrôle, évaluation et péréquation afin de garantir la cohésion, la solidarité et l'objectif de réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux. Une mission de service public ne se résume pas à la forme juridique de l'entreprise ou au statut du personnel. Un salarié du privé qui assure une mission de service public n'est pas moins républicain qu'un fonctionnaire qui effectue la même tâche ». Voilà qui va sans doute encourager des vocations dans l'éducation nationale, la santé publique, les Ponts et chaussées...

Curieusement, cette déclaration tombe juste lorsque C. Jacob propose de supprimer l'emploi à vie des fonctionnaires, et que M. Mancel (UMP) dépose (le 13 janvier) une proposition de loi « visant à réserver le statut de la fonction publique aux agents exerçant une fonction régalienne ».

Il est vrai que ce n'est pas la première fois que le secrétaire général de la CFDT vient au secours du gouvernement et du Medef.